



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL dans le secteur juridique. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau du secteur et de chaque branche professionnelle.



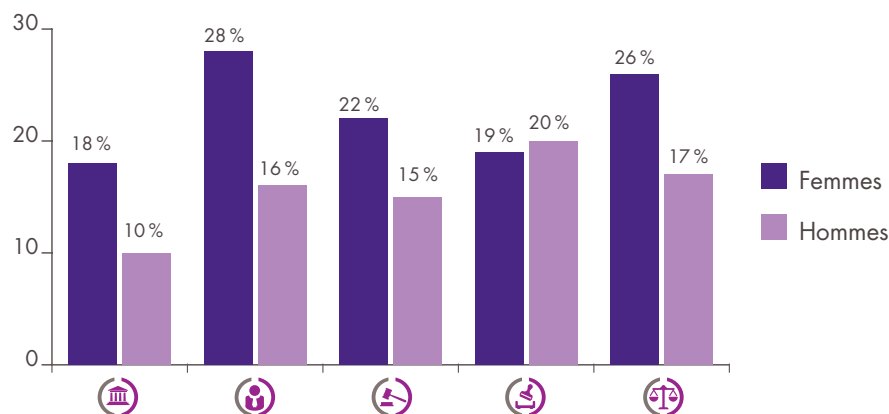
TAUX ÉLEVÉ DE SALARIÉS À TEMPS COMPLET

Plus des trois quarts des salariés du secteur travaillent à temps complet. Deux branches se singularisent : les études d'administrateurs et mandataires judiciaires par un taux de salariés à temps partiel plus faible, et les cabinets d'avocats par un taux supérieur aux autres. Ces derniers impactent la moyenne du secteur en raison du nombre élevé de salariés.

Répartition des salariés par durée du temps travail en 2012

Temps de travail						Ompl
Temps complet	84 %	75 %	82 %	81 %	76 %	68 %
Temps partiel	16 %	25 %	18 %	19 %	24 %	32 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Répartition des salariés à temps partiel par genre



Secteur juridique

Branches professionnelles

 Études d'administrateurs et mandataires judiciaires

 Cabinets d'avocats

 Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques

 Études d'huissiers de justice



FÉMINISATION DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL

Dans le secteur juridique, le taux d'hommes à temps partiel est en moyenne de 26 % contre 17 % pour les femmes (soit 1 femme sur 4 qui travaille à temps partiel). Dans toutes les branches, les emplois à temps partiel sont essentiellement occupés par des femmes à l'exception de la branche des huissiers de justice.



TAUX DE SALARIÉS À TEMPS PARTIEL FLUCTUANT SELON LES RÉGIONS

La région Île-de-France se singularise par un taux de salariés à temps partiel inférieur aux autres. Celui-ci est principalement lié au faible taux dans la branche des cabinets d'avocats qui compte parmi les effectifs les plus importants. A contrario, la région Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées se caractérise par le taux de salariés à temps partiel le plus élevé.

Taux de salariés à temps partiel par région

Région					
Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine	19 %	29 %	21 %	22 %	26 %
Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes	13 %	29 %	15 %	20 %	26 %
Auvergne, Rhône-Alpes	15 %	31 %	11 %	23 %	28 %
Bourgogne, Franche-Comté	14 %	34 %	29 %	24 %	30 %
Bretagne	14 %	29 %	14 %	19 %	26 %
Centre	20 %	26 %	24 %	20 %	24 %
Corse	19 %	33 %		23 %	28 %
DOM	9 %	26 %		9 %	20 %
Île-de-France	15 %	19 %	18 %	14 %	19 %
Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées	27 %	31 %	19 %	22 %	28 %
Nord-Pas-de-Calais, Picardie	18 %	30 %	26 %	19 %	26 %
Normandie	13 %	30 %	19 %	21 %	26 %
Pays de la Loire	21 %	27 %	26 %	28 %	27 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	16 %	34 %	22 %	18 %	29 %
Moyenne	17 %	25 %	19 %	19 %	24 %

Source : DADS 2012